

SÉANCE DU 10 MAI 2017

N° 79/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 mai 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 mai 2017,

Objet de la délibération :

**Rénovation gymnase de
Quingey : choix de
l'attributaire du marché de
travaux**

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
 - Dont suppléés : 4
 - Dont représentés : 9
 - Excusés : 3
 - Non excusés : 9
- Votants : 87

L'an deux mil dix-sept

Le dix mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du "Berceau du Comté" à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Chatelain Claude à M. Sage Jean-Luc, M. Longeot Jean-François à M. Breuillot Laurence, M. Oudet Alain à M. Gallet Serge, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoy Frédéric, M. Ducret Sylvain à M. Petit Marie-Jeanne, M. Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Groshenry Maxime à M. Faivre-Pierret Christophe, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique

Procuration

M. Laithier Didier par M. Vernerey, M. Chaussarot Michel par M. Bole, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Demesmay Maurice par M. Monnier Alain

Suppléé(e)s

Excusé(e) Mme Faillenet Bernadette, M. Bruchon Pierre, M. Quete Gérard

Absent(e)s

Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal, Mme Ragot Maryvonne, M. Moniotte Jacques, M. Pogliano Jean-Louis, M. Petetin Yves & M. Paul Jacques

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Nathalie Van de Woestyne, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru au BOAMP le 23/03/17 pour retenir une entreprise générale chargée de rénover le gymnase intercommunal de Quingey,

Considérant l'analyse des offres faite par le cabinet Roux, maître d'œuvre,

Considérant l'avis favorable émis par la commission de suivi des marchés réunie le 21 avril dernier pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir celle de GROUPE 1000 pour un montant de neuf cent quatre-vingt douze mille sept cent soixante et onze euros 36 cts (992 771.36 € HT), estimation 1 026 400.00 € HT.

Invité à se prononcer, le conseil, à l'unanimité :

- Valide l'offre économiquement la plus avantageuse du GROUPE 1000,
- Autorise le Président à signer puis notifier le marché.

Fait et délibéré en séance, le 10.05.17

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président